

pays ce sont les commissaires qui choisissent et rétribuent les instituteurs, il serait encore plus juste de dire "tels commissaires, telles écoles." Vous avez dû voir dans mes rapports précédents que généralement toutes les écoles d'une même municipalité se ressemblaient; et cette circonstance frappe très vivement dans la visite de l'inspecteur. Partout où j'ai des éloges à faire des écoles, c'est que les commissaires ont choisi de bons instituteurs et de bonnes institutrices, les ont payés libéralement et régulièrement, les ont surveillés avec activité, ont visité leurs écoles avec zèle et intelligence, ont fait tenir ponctuellement toutes les contributions, ont eu le courage de poursuivre les retardataires, enfin ont mis de côté dans le choix d'un secrétaire-trésorier toute faveur, toute intrigue et toute mesquinerie, tout esprit de parti, pour ne s'occuper que de la probité, de l'habileté, et de l'activité qui sont les qualités indispensables à cet important fonctionnaire de l'instruction publique.

Malheureusement le nombre des commissaires, zélés et actifs, n'est pas encore aussi grand que l'on pourrait le désirer et fait regretter que la législation n'ait pas donné suite à vos suggestions en exigeant comme condition d'éligibilité à cette charge publique la preuve d'une certaine instruction. On craint que l'absence de cette condition ne soit pendant longtemps encore un mauvais exemple et ne contrecarre puissamment les efforts que l'on fait pour inculquer aux pères de famille toute l'importance de l'éducation.

Cependant malgré le nombre encore très grand d'administrateurs faibles et incapables, j'ai à constater encore cette année dans l'ensemble des écoles de mon district un progrès qui prouve que l'impulsion donnée ne se ralentit nullement.

La proportion des élèves inscrits sur le journal d'école à la population totale de ce district, en tenant compte de l'augmentation probable de cette population depuis le dernier recensement, est de 1 sur 7 et celle des enfants fréquentant assiduellement l'école est de 1 sur 10.

J'ai classé, d'après leurs progrès, les écoles de mon district d'inspection, comme suit : Excellente, 37, bonne, 48, médiocre, 55, mal tenue, 16.

Enfin, les résultats obtenus qui me paraissent les plus sensibles sont 1o. plus d'uniformité dans les livres d'enseignement; 2o. plus d'uniformité dans les matières de l'enseignement; 3o. plus de rapport entre ces matières et les besoins ordinaires des enfants qui fréquentent les écoles et, par là même, suppression de plusieurs branches qui ne devraient selon moi faire partie que du cours des écoles primaires supérieures; 4o. meilleur ameublement, cartes géographiques, tableaux noirs moins rares que ci-devant; 5o. un peu plus de régularité dans les actes et délibérations des commissaires d'école et des syndics; 6o. une petite augmentation dans le salaire des instituteurs dans plusieurs municipalités; 7o. plus d'assiduité dans la fréquentation des écoles de la part des élèves.

Je ne puis pourtant terminer sans dire un mot d'un mal généralement senti dans mon district; je veux parler de la trop grande facilité avec laquelle on obtient le diplôme d'instituteur et surtout celui d'institutrice. Le mal que cette facilité produit est incalculable dans l'école et dans l'administration des affaires des commissaires; il l'est encore par rapport au corps enseignant en général, car cette facilité est cause d'une concurrence injuste entre des instituteurs d'une capacité bien différente quoique munis du même diplôme; ce qui fait que leur engagement est une affaire qui se traite tout simplement au rabais surtout dans certaines municipalités où l'on ne veut que de l'éducation à bon marché.

Je présenterai maintenant une rapide esquisse de l'état des choses dans chaque municipalité.

Lachenais.—Les deux écoles de cette municipalité sont bien meublées et pourvues de belles cartes géographiques, tableaux noirs, registres, etc. L'instituteur de l'arrondissement No. 1, M. Trépanier, qui a remplacé les Diles. Filiatrault, reçoit un salaire de £65. M. Bourgoing, instituteur de l'arrondissement No. 2, ne reçoit que £36. Les commissaires méritent des éloges pour la manière avec laquelle ils suivent les suggestions du département et les miennes.

St. Henri de Mascouche.—Parmi les élèves du collège industriel, 16 dans les classes les plus avancées m'ont paru avoir fait du progrès. Les autres écoles des commissaires ont des instituteurs et des institutrices capables. Les écoles des Diles. Beauchamp et Mayé, et de M. Garraty, méritent une mention honorable; malheureusement les maisons d'école ne sont pas toutes bien bâties et n'offrent guères dans leurs distributions les avantages nécessaires; il n'y a point non plus de cartes géographiques; et comme il n'y avait point de registres des visites d'école, je n'ai pas pu donner de récompenses. Je compte beaucoup cependant sur l'intelligence et le zèle des nouveaux commissaires. Les

affaires monétaires sont bien conduites sauf qu'on a un peu ménagé quelques débiteurs riches qui devraient cependant donner l'exemple de l'exactitude. C'est par erreur que l'école de M. Garraty se trouve indiquée comme école dissidente dans mon dernier rapport; elle est sous le contrôle des commissaires, presque tous les élèves appartiennent cependant à des dénominations religieuses différentes de la leur. Le collège reçoit des commissaires £75, le convent £40, et M. Garraty £30.

St. Lin.—Les écoles sont bien tenues, les élèves ont fait des progrès et les maisons d'école sont bien meublées; mais elles manquent de cartes géographiques. Les dissidents n'ont plus qu'une école, celle qu'ils avaient à Wesleyville n'est plus qu'une école indépendante. Leurs affaires pourraient être conduites avec plus de régularité et de ponctualité. Il en est de même des commissaires à qui il est dû de très forts arrérages.

St. Calixte de Kilkenney.—Cette municipalité se divise en quatre arrondissements. Les commissaires ont fait depuis deux ans deux jolies maisons d'écoles qui font le plus grand éloge des habitants en contrastant avec leur pauvreté. Les enfants dans cette municipalité sont aussi très assidus à l'école et ne peuvent manquer de faire des progrès. Les maisons d'école sont bien meublées, bien entretenues, et munies de tableaux noirs. On se propose d'acheter des cartes de géographie. Une seule institutrice est munie d'un diplôme; les autres n'ont peut-être assez capables en tenant compte des circonstances. Les commissaires sont endettés envers ces institutrices. J'augure mieux de la future régie de leurs affaires sous la présidence de M. le curé Desmarais.

St. Roch de Lachigan.—Il y a une école primaire supérieure tenue par des clercs de St. Viateur. Les élèves font de certains progrès; mais elle a besoin de meubles, cartes géographiques, etc. Les commissaires visitent très rarement les écoles, et ne les ont point non plus pourvues de registres des visites. On a élevé un très bel édifice destiné à un convent enseignant.

De du Pads et De aux Castors.—M. Marchessault a remplacé M. Genseli; les affaires de cette municipalité ont été admirablement bien gérées par feu M. le curé Filiatrault.

De St. Ignace.—La partie sud de l'Isle est pauvre. Les commissaires n'ont point établi de rétribution mensuelle; ils doivent le faire cependant, ne fût-ce que pour contraindre les parents à envoyer leurs enfants à l'école, qui est assez bien dirigée, mais qui manque de cartes, tableaux noirs, etc. Cette municipalité a aussi de grandes obligations à feu M. le curé Filiatrault.

St. Alphonse de Kildare.—Les difficultés qui existent dans cette municipalité sont en voie d'arrangement; les commissaires cependant sont loin de montrer du zèle ou de l'activité; ils paraissent peu entendus dans la direction de leurs affaires. M. Rogan après une interruption de plusieurs mois a été remplacé dans l'arrondissement No. 1 par une institutrice qui enseigne les deux langues. L'école de l'arrondissement No. 2 tenue par M. Brault fait preuve d'assez de progrès; celle de l'arrondissement No. 3 est bien médiocre.

St. Ambroise de Kildare.—L'école de M. St. André est assez bien tenue; il en est de même de l'académie de filles des religieuses de Ste. Anne, et de l'école des dissidents. Les autres écoles sont bien mal conduites. Elles manquent de tableaux noirs, cartes géographiques, etc. Les salaires des instituteurs sont plus minces que dans aucune autre municipalité de mon district sans en excepter les plus pauvres. Les commissaires sont on ne peut plus apathiques et ne visitent point les écoles; j'ai exigé d'eux qu'ils missent dans l'arrondissement No. 3 un instituteur capable, et convenablement salarié.

Ste. Melanie.—Cette municipalité est située dans un pays de montagnes où la population est pauvre et dispersée sur un vaste espace. Les écoles y font nécessairement peu de progrès; les enfants manquent le plus souvent de livres, de papier, et de tout ce qui leur est nécessaire. Quoique les salaires des instituteurs soient très minimes il leur est dû de fort arrérages. L'école de M. J. Robillard mérite une mention honorable à raison du travail du maître et du succès des élèves. Ce bon instituteur reçoit £49 de salaire.

Ste. Elizabeth.—Sauf l'école de la côte St. Martin dont l'état stationnaire est dû en grande partie au peu d'assiduité des élèves, les autres écoles de cette paroisse ont fait des progrès satisfaisants. Elles sont en général bien meublées; quelques-unes manquent encore de registres des visites. Les instituteurs sont en général assez habiles. Les affaires des commissaires sont tenues en bon